

DECISION DU MAIRE 2023 – 23bis (erreur matérielle)
Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R2123-1,
- Vu la délibération du conseil municipal n°2020-55 en date du 21 octobre 2020 donnant délégation à la Maire et notamment le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et prestations de services, des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et d'un montant inférieur à 90 000 € HT »,
- Suite à la consultation portant sur la réalisation d'une étude d'aménagement de la ville publiée le 16 juin 2023 à laquelle sept entreprises ont valablement répondu avant le 12 juillet 2023 à 12 heures,
- Vu l'analyse des offres initiales effectuée sur la base des critères du règlement de la consultation et leur pondération,
- Vu les entretiens de négociations tenus les 27 et 28 juillet 2023 avec les cinq candidats les mieux classés : CITADIA, REALITES, PASSAGERS DES VILLES, EJO COOPERATIVE, ARTER et les demandes de négociation envoyées à la suite des entretiens à ces cinq candidats,
- Vu les réponses reçues et le nouveau tableau d'analyse en ayant découlé.

Mme la Maire

DECIDE

ARTICLE 1er

De passer un marché selon la procédure adaptée avec le groupement d'entreprises ARTER/MEMO pour un montant de 54 862,50 € HT comprenant une tranche ferme pour la réalisation de l'étude d'aménagement global (50 362,50 € HT) et une tranche optionnelle pour l'étude d'aménagement de l'entrée sud (4 500 € HT).

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché seront inscrits au budget "Ville"

Fait à CLUNY, le 11 Septembre 2023

Mme la Maire

Marie FAUVET

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 12/09/2023

Et publié sur le site internet le 12/09/2023

Réf 071-27101377-20230911-DM 2023-23B-A2

Retiré

